

# AVIS PUBLIC

## ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2024

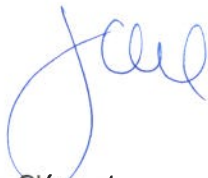
Lors de la séance ordinaire tenue le 5 décembre 2023, le Conseil a adopté le calendrier des séances du conseil pour l'année 2024.

L'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune.

La tenue des séances régulières du conseil municipal de Saint-Jude pour l'année civile 2024 se tiendront à la salle du conseil du centre communautaire au 930, rue du Centre et débuteront à 20h00:

16 janvier  
06 février  
05 mars  
02 avril  
07 mai  
04 juin  
09 juillet  
13 août  
03 septembre  
01 octobre  
05 novembre  
03 décembre

DONNÉ à Saint-Jude, ce 7 décembre 2023.



Julie Clément  
Directrice générale et greffière-trésorière